



PREMIER MINISTRE



Strasbourg, le 16 août 2017

CP'ENA 2017 - 2018

Rapport de jury

La CP'ENA a été créée par l'arrêté modifié du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration, NOR: BCFF0910900A, qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'École nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Les admis à la CP'ENA bénéficient d'une année de préparation aux concours administratifs de catégorie A+. Ils sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA et également accompagnés dans leur préparation aux autres principaux concours de catégorie A + comme administrateur des assemblées, administrateur territorial, directeur d'hôpital, adjoint de direction de la Banque de France, conseiller des affaires étrangères, conseiller de tribunal administratif ou conseiller de chambre régionale des comptes...

En complément de la lecture du présent rapport de jury, le rapport du jury d'admission de l'année 2015 - 2016, que les candidats pourront télécharger sur le site internet de l'ENA, comporte l'ensemble des références utiles auxquelles ils sont invités à se référer : article 23 du décret n° 2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux conditions d'accès et aux régimes de formation à l'ENA, circulaire de 2010 du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, arrêté modifié du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, convention du 23 décembre 2013 signée entre l'ENA, l'ENS et l'Université Paris I.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 86 46

www.ena.fr

La composition du jury

Le jury de sélection des élèves de la CP'ENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'ENA. Cette année, par arrêté du 30 juin 2017, ont été désignés Mme Géraldine Chavrier, professeure des universités, Directrice de la Préparation à l'ENA Paris I-ENS; M. Pierre Lombard, auditeur au Conseil d'Etat, fonctionnaire issu des corps formés par l'Ecole nationale d'administration ; M. Hervé Masurel, inspecteur général de l'administration, ancien préfet délégué à l'égalité des chances et Mme Nathalie Tournyol du Clos, administratrice générale, représentant la directrice de l'Ecole nationale d'administration.

La chronologie du lancement de la campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en février par le biais d'un message internet sur le site de l'ENA. Elle a été relayée auprès des préfets à l'égalité des chances, des directeurs d'IEP et présidents d'universités, des directeurs des Masters de droit et d'économie, et complétée par une campagne de mailing et courriers accompagnés d'affiches adressés aux réseaux professionnels et associatifs concernés.

La clôture des inscriptions a été fixée au vendredi 19 mai 2017. L'attention des candidats est appelée sur le respect strict de la date limite de candidature. Trois dossiers de candidature ayant été envoyés après cette date limite ont été déclarés forclos et n'ont pas pu donner lieu à examen.

Les dossiers devaient être renseignés en ligne puis imprimés et complétés des pièces nécessaires avant d'être expédiés par la poste. L'ENA a ainsi comptabilisé 407 pré-inscriptions en ligne, se répartissant entre 52.6% de femmes et 47.4% d'hommes. 53.8% de ces pré-inscriptions concernaient des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, 31.7% étaient en recherche d'emploi, 22.3% résidaient en quartiers prioritaires et 31,4% des candidats avaient suivi tout ou partie de leurs études en ZEP. 219 étaient étudiants et 129 demandeurs d'emploi. Par conséquent, le public ayant manifesté son intérêt pour la classe préparatoire intégrée est bien le public visé.

Toutes les régions métropolitaines, sauf la Corse, sont représentées cette année. 13 candidatures ultramarines sont à signaler, provenant de Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyanne, Mayotte et Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de dossiers reçus s'établit à **246**, se répartissant entre 52.5% de femmes et 47.5% d'hommes. **Il est en nette augmentation par rapport à 2016** (137 dossiers reçus) et constitue un record depuis la création de cette classe préparatoire. Les dossiers reçus ne représentent que 60.4% des téléchargements, soit une défection importante des candidats. Il s'agit peut-être d'un changement de projet personnel, mais peut-être également d'une autocensure, voire pour quelques-uns d'un oubli d'envoi postal. Le jury, tout en appelant les candidats au strict respect des délais d'envoi postal, souhaite les encourager tous à déposer leur candidature afin de ne pas se priver d'une chance réelle et invite les responsables pédagogiques et administratifs de la CP'ENA, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer les efforts de communication sur l'existence de ce programme.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	137	246

A l'inverse de la diminution du nombre de candidatures observée par la plupart des classes préparatoires intégrées, l'attractivité de la CP'ENA a crû sensiblement cette année grâce notamment à la mise en place d'une campagne de communication soutenue de l'école sur la CP'Ena, qui a été relayée par l'association réunissant les anciens de la CP'ENA. Le jury s'en félicite ; ce haut degré de sélectivité doit encourager les candidats à bien préparer leur candidature lors de la constitution de leur dossier et de la réflexion préalable à la présentation de leur motivation pendant l'entretien avec le jury. Ce nombre élevé de candidatures traduit aussi un intérêt manifeste pour la fonction publique. Le jury a cependant noté que beaucoup se sont insuffisamment préparés à l'entretien et formule des recommandations à la fin du présent rapport.

La sélection des dossiers

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009, la sélection s'organise en deux étapes :

- la commission de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

24 places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes, soit quatre de plus que l'an passé ; la constitution d'une liste complémentaire (4) est destinée à compenser les possibles défections, dues à des réussites à des concours passés à la fin de l'été et au dernier trimestre 2017.

Le 1er juin, le jury s'est réuni pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La qualité de la majorité des candidatures doit être soulignée. De nombreux candidats répondaient aux exigences posées par l'arrêté de 2009 et la circulaire de 2010. Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2017, à 33 100 euros par les autorités compétentes, au même niveau qu'en 2016. Afin de juger de la situation financière du candidat dans son intégralité, la déclaration de revenus des parents étaient également exigée en sus de leur propre déclaration.

Le nombre élevé de dossiers reçus confirme la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce le plus tôt possible au cours de leurs études supérieures. L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent doit être développée, par les acteurs de la formation, mais aussi par le ministère en charge de Fonction publique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances ne relève pas que de la seule responsabilité des étudiants en question, mais de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA y prend sa part en mettant en relation les admissibles non retenus qui le souhaitent avec de jeunes anciens élèves de l'école. Pôle Emploi a vraiment joué son rôle en orientant des candidats, mais certaines candidatures reçues étaient loin de la cible en termes de parcours académique pour un concours aussi sélectif que celui de l'ENA.

Le jury a décidé d'examiner les mérites universitaires des candidats entrant dans les conditions ci-dessus définies. La sélection des admissibles s'est donc appuyée, conformément aux textes réglementaires, sur les ressources familiales des candidats. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence dans les ex zones urbaines sensibles ou dans les zones de rénovation rurale a été pris en compte à titre complémentaire.

L'excellence du parcours universitaire doit être prouvée par les relevés de notes. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire pénalise fortement le candidat, sauf à ce qu'il donne une explication écrite. Les CV sont aussi un élément important du dossier ; le jury appelle l'attention des candidats sur la présentation de ceux-ci et les invite à se faire conseiller.

Le jury a prêté aussi beaucoup d'attention à la qualité de la lettre de motivation qui ne doit pas être une simple transmission de la candidature: elle constitue pour le candidat une occasion de se présenter sous un jour plus personnel au jury, tout en faisant état de sa motivation.

Le jury a enfin été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA. Le niveau du concours n'est pas accessible à un débutant dans ces matières. Le fait d'avoir étudié le droit ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme incontournable. Le niveau d'anglais a aussi été pris en compte, cette langue étant obligatoire au concours en 2018. Les candidats malheureux ont souvent montré d'importantes lacunes : par exemple certains candidats ne connaissaient pas la QPC en ayant fait des études de droit ou le processus de la création monétaire en ayant fait des études d'économie. Le chemin à parcourir pour atteindre alors le niveau exigé par le concours est beaucoup trop important.

Comme l'an dernier, on ne peut que souligner que nombre de candidats ont pu, quelles que soient leurs origines sociales et géographiques, réaliser des stages de haut niveau dans l'administration de l'Etat, au sein de collectivités territoriales et même de la fonction publique hospitalière. Le fait d'avoir effectué un stage dans la fonction publique avant de passer l'oral de sélection pour la CP'ENA est un atout important pour les candidats : il leur donne une connaissance plus fine du monde de l'administration, nécessaire pour pouvoir intégrer l'ENA, et témoigne bien souvent du projet, de longue date, d'intégrer la haute fonction publique, rendu plus crédible par le fait qu'il a été confronté à la réalité du monde de l'administration.

Cependant, le jury est conscient des difficultés que peuvent parfois avoir les candidats à trouver des stages dans la fonction publique et n'en a donc pas fait un critère déterminant pour la sélection des candidats. Le jury est aussi tout à fait conscient que certains étudiants sont contraints d'occuper des emplois leur permettant de financer leurs études, et n'ont pas pu réaliser ce type de stage. A cet égard, le jury tient à rappeler aux candidats que la CP'ENA propose, tout au long de l'année scolaire, des visites d'administrations à ses étudiants, qui ont justement pour objectif de leur apporter une connaissance plus fine du monde de l'administration, et que, pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas fait de stage en administration, elle peut également les aider à en trouver, s'ils souhaitent en faire un avant la rentrée à la CP'ENA (période de juillet à septembre).

Au terme de la sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 47, soit 17 femmes et 30 hommes. Parmi eux, 82.9 sont étudiants boursiers, 21.2% résident en QPV ou ZRR, et 44.7 % ont étudié en ZEP.

Les entretiens d'admission des 14, 15 et 16 juin 2017

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus les 14, 15 et 16 juin par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes au début duquel le jury les a invités à présenter leur parcours et leur motivation.

3 candidat(e)s avaient renoncé à se présenter en prévenant préalablement.

Le jury a donc finalement entendu 44 candidats, ainsi que 5 élèves de l'actuelle CP'ENA sollicitant le redoublement. Les candidatures sont venues de toutes les parties du territoire national, outre-mer compris, et 1 entretien s'est tenu en visioconférence. Parmi ces admissibles, on dénombre 16 candidats issus d'universités, et 28 d'IEP (Paris et province).

5 demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CPENA 2016-2017. La circulaire de 2010 sus-désignée précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant les 5 demandes sur la base de ces quatre critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et enseignants, a auditionné les candidats et a, finalement, retenu l'admission au redoublement de 4 des candidats (1 homme, 3 femmes).

24 places étant ouvertes en CPENA, il restait donc 20 places nouvelles à attribuer.

Après la présentation orale du candidat faisant part de son parcours, ses motivations et de son projet, le jury a sondé les candidats sur les matières académiques qu'ils déclaraient comme leurs points forts, en se limitant à approfondir l'exemple qu'ils utilisaient eux-mêmes parmi leurs expériences de stage, enseignements ou mémoires. Il a examiné non seulement leurs points forts dans les matières au concours, mais aussi leurs points faibles, appelés à faire l'objet d'un travail particulier au cours de l'année de préparation. Des questions de connaissance ont plus précisément été posées pour évaluer le niveau des candidats en droit public et en économie.

Sur la motivation et la personnalité des candidats, le jury a vérifié le degré de connaissance des candidats sur le niveau de travail personnel et d'implication nécessaire au sein de la CP'ENA pour ambitionner une réussite au concours de l'ENA ou à un concours A+. Il a cherché à évaluer le potentiel des candidats en termes de force de travail pour répondre à leur légitime ambition et s'est efforcé d'évaluer aussi ce que chacun pouvait apporter au collectif. Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis et il les a questionnés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés.

Les candidats ont été interrogés sur le type de carrière qu'ils envisageaient s'ils étaient admis à l'ENA. Cette question, destinée à tester leur motivation, est aussi souvent révélatrice de leur degré de connaissance de l'administration. Dans le même esprit des échanges ont porté sur les valeurs que devraient défendre les hauts-fonctionnaires.

S'agissant de la personnalité des candidats, le jury a cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe et ce qu'ils pensaient pouvoir apporter aux autres étudiants de la CP'ENA. La dynamique de la CP'ENA repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et l'engagement de chacun.

La réforme du concours externe de l'ENA, en particulier avec l'introduction d'une épreuve orale collective d'interaction, vise à apprécier les aptitudes relationnelles et

comportementales : le jury a tenu compte de cette donnée, questionnant aussi les candidats sur leurs activités associatives, leurs loisirs, etc. Le grand engagement sociétal de nombre de candidats au travers d'engagements associatifs au service de leurs concitoyens doit être souligné et a été perçu positivement de la part d'étudiants faisant le choix du service de l'Etat et donc de l'intérêt général.

Publication des résultats

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009 susmentionné, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision de la directrice de l'Ecole nationale d'administration. 20 places ont été ouvertes à l'admission et 4 au redoublement. En vertu de l'arrêté précité, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 4 admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire, soit avant le 1^{er} décembre 2017. La liste des candidats admis a été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration (www.ena.fr) le 19 juin 2017.

Le profil des admis

Parmi les 20 admis on compte 7 femmes et 13 hommes (la liste complémentaire comprend 4 hommes). 17 sont étudiants dont 1 en contrat d'apprentissage, 1 est salarié en CDD jusqu'en septembre, 2 sont en recherche d'emploi.

La moyenne d'âge de la promotion 2017-2018 est de 24,7 ans. Le plus jeune a 23 ans et le plus âgé a 30 ans.

La quasi-totalité des admis cette année, ont un master 2 ou sont en train de le valider. En outre, plusieurs admis ont déjà suivi une classe préparatoire aux concours administratifs – on sait que la réussite aux concours s'obtient majoritairement après deux années de classe préparatoire.

Le jury souligne à cet égard l'écart entre le diplôme minimal exigé pour se présenter au concours – le grade de licence ou équivalent - et le niveau réel de diplôme des candidats admis en CP'ENA, qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA. En termes de profil d'études, le jury constate cette année qu'une majorité d'admis provient des instituts d'études politiques (16), contre 4 admis issus de l'université.

Au 15 juillet, 3 candidats sur liste principale (1 homme et 2 femmes) se sont désistés. L'Ena a donc fait appel aux trois premiers candidats sur la liste complémentaires (3 hommes).

Recommandations du jury pour les futurs candidats

Le choix de se présenter à une classe préparatoire à l'ENA n'est pas le fruit du hasard et suppose tant une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels cette école, ainsi que les autres concours de catégorie A/A+, destinent, qu'une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié. Quelques conseils sont aussi donnés tant pour la préparation du dossier que pour la préparation de l'entretien avec le jury.

1/ Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat et de la haute fonction publique ? Cette réflexion doit se nourrir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences (rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger...). Il est attendu d'eux une connaissance minimale du ou des métiers vers lesquels ils envisagent de s'orienter. Ne pas savoir ce qu'est un administrateur civil est, par exemple, significatif d'une connaissance insuffisante des carrières ouvertes aux élèves de l'ENA. Les carrières ouvertes à la sortie de l'Ecole sont loin de se résumer à la diplomatie ou au corps préfectoral, comme certains semblent le croire.

La consultation des sites des différents ministères, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des corps d'inspection est recommandée pour affiner son projet professionnel.

2/ Une anticipation des épreuves du concours par un cursus universitaire approprié

Au regard des exigences du concours et de son taux de sélectivité qui ne se dément pas, la préparation du concours de l'ENA n'est pas seulement l'affaire d'une année mais d'une stratégie pluriannuelle.

Une fois de plus, il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Le jury recommande aux étudiants qui ne seraient ni juristes ni économistes de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, idéalement durant deux ans au cours de leurs études supérieures, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines pourrait être considérée positivement par le jury. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce, là encore, que par la lecture d'un manuel. La bibliographie, publiée sur le site de l'ENA, pourra être utile dans cette perspective.

Le niveau en langue étrangère est crucial. Il s'agit de l'une des épreuves les plus sélectives aux concours de la fonction publique et notamment de l'ENA. **Il est, à ce titre, important de rappeler que l'anglais constituera une épreuve obligatoire, en LV1, à partir du concours d'entrée à l'ENA de 2018.** La maîtrise de cette langue est en effet

essentielle à la pratique professionnelle des cadres de la fonction publique de l'Etat et ne peut être atteinte que s'ils disposent d'un niveau initial minimal. Aussi les candidats qui se présenteront dans les années à venir à la CP'ENA, doivent étudier l'anglais tout au long de leur parcours, en profitant par exemple des années de césure ou des programmes Erasmus que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel. Le candidat peut utilement utiliser les outils modernes qu'offrent les divers médias et prendre l'habitude de regarder des journaux télévisés ou des conférences sur internet et de lire des journaux anglo-saxons de référence (*The Guardian*, *The Economist*...). Le jury recommande enfin aux étudiants de tester, dans la mesure du possible, leur niveau de langue au regard du cadre européen de référence (CECR) en visant un niveau C1 ou C2, niveau qui peut s'acquérir après plusieurs années de travail assidu.

3/ La préparation du dossier de candidature

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et de ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages.

La transmission des relevés de notes est essentielle pour le jury : une année omise crée tout de suite de la suspicion. Nombre d'établissements universitaires et d'IEP retraduisent les notes attribuées lors d'un semestre « Erasmus » sur l'échelle des notes françaises, ce qui est bienvenu.

Enfin, le jury ne peut que souligner l'importance de la lettre de motivation et du CV. L'absence de faute d'orthographe ou de grammaire est une exigence minimale. La présentation de la motivation du candidat doit être étayée dans la lettre.

4/ La préparation de l'entretien

Afin de mieux se préparer à l'épreuve orale d'admission en CP'ENA, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours ambitionnés, et notamment du concours de l'ENA de 2016, téléchargeable sur le site internet de l'Ecole, qui liste les critères du jury d'entretien en matière d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires. Le recrutement en CP'ENA est conforme avec ces exigences.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur candidature, en particulier leur prestation orale. Le jury attendait en effet à l'entretien des qualités d'expression orale, de raisonnement, de mise en perspective des expériences professionnelles ou de stage. Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants ou un parrain. Ils doivent valoriser davantage leur parcours, reconnaître leurs points forts et points faibles, savoir parler de leur motivation et connaître les métiers ambitionnés, sans se défaire de leur

spontanéité. En revanche, apprendre par cœur sa présentation est contre-productif.

Les candidats ont été aussi bien interrogés sur leurs expériences professionnelles, sur leurs mémoires – s'ils en avaient rédigé un -, que sur les matières de base du concours (droit public et économie). A ce propos, le jury déplore la très faible culture économique des candidats.

➤ La consultation d'un manuel de base, voire de Terminale ES, de macro-économie est un prérequis.

➤ De même, le candidat doit connaître les grands principes du droit constitutionnel et du droit administratif.

Le jury recommande aussi la lecture de la presse quotidienne de qualité : certains candidats ont pu être très gênés par des questions auxquelles cette simple lecture auraient permis de répondre.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures, et l'acquisition de savoirs-être utiles à la préparation des concours de catégorie A+. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en tant qu'enseignant ou qu'ils auront contacté par courrier, et qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.

Dans ce sens, une association des anciens de la CP'Ena « La cordée - les anciens de la CP'Ena » ayant évolué dans l'ensemble de la fonction publique a été créée en janvier 2017 afin de travailler à la promotion de la diversité sociale et accompagner par des actions de tutorat des jeunes issus de la diversité (contact : contactlacordee@gmail.com).